



Les mille sources de la Colère

JUIN 2012

N° 48

LETTRE OUVERTE A PHILIPPE PARINI, DIRECTEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES

Objet : Note de service du 14 mai 2012 relative à la mise en place du jour de carence – Référence 2012/03/2622 - non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires (application des dispositions de l'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012).

Montreuil, le 6 juin 2012

Monsieur le Directeur général,

La CGT Finances Publiques à l'instar de toute la CGT et des organisations syndicales de la DGFIP a condamné les dispositions de l'article 105 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 prévoyant la suspension de la rémunération au titre du premier jour en cas de congés de maladie.

La CGT a dénoncé cette mesure qui, bien que présentée comme une mesure d'équité entre les agents publics et les salariés du privé, est en réalité un acte politique de démagogie anti-fonctionnaire.

A plusieurs reprises, la CGT Finances Publiques vous a interpellé à ce sujet tant sur l'application de cette nouvelle disposition que sur son dispositif transitoire. Les agents de la Direction Générale des Finances Publiques se sont aussi largement exprimés à ce sujet.

Tout ceci n'a pas été entendu et par note de service en date du 14 mai 2012 relative aux modalités d'application de la journée de carence, vous avez décidé de donner consigne aux directions de la DGFIP afin qu'il soit procédé aux retenues correspondantes dès la paye de juin 2012.

La publication de cette note de service, au lendemain d'une élection majeure pour notre pays, a été vécue comme une véritable provocation. Comme la CGT l'avait redouté, ce dispositif non stabilisé a généré une surcharge de travail conséquente sur les services RH déjà mis à mal par le poids des suppressions d'emplois au risque de retards dans la mise en paiement de certaines primes.

La CGT Finances Publiques réitère donc sa demande de ne pas voir s'appliquer un tel dispositif.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général,
Michaël CASAS

Battre la campagne

N°1 aime battre la campagne d'impôt sur le revenu au détour des SIP. Pendant cette période de forte tension, de réception à gogo, de saisie en mode accéléré, vite toujours plus vite, N°1 vient surveiller

ses troupes, à croire qu'une prime serait à la clef d'un rendement toujours accru ? Alors que les collègues cumulent les heures sur la pointeuse, suspendent leurs congés, nous serions curieux de connaître le taux de satisfaction des usagers pour lesquels les réceptions en mairie ont été toutes quasiment supprimées au prétexte que les

collègues des trésorerie forts de leur ½ journée de formation seraient en capacité de donner les renseignements les plus pointus sur la déclaration des revenus. La fusion est affichée, certes, mais dans les faits, le mal-être au travail s'amplifie : pas de moyens humains à la hauteur de l'enjeu et des formations au rabais mettant nos collègues devant toujours plus de difficultés à assumer leurs tâches ! Conditions de vie au travail qu'ils disaient ! Ah ! La bonne blague !!

Cabinets médicaux sur la sellette

Lors du dernier CHS-CT le 22 juin, les représentants du personnel ont émis un avis favorable à la proposition de maintenir les deux cabinets médicaux en Corrèze, même s'il est envisagé une relocalisation ou une reconfiguration du cabinet de Tulle. Soyons vigilants puisque l'administration centrale souhaite toujours supprimer un maximum de cabinets médicaux.

CAPL de notation, un bilan positif pour la CGT.

La campagne 2012 des CAP locales de notation vient de se clôturer. La CGT est intervenue dans les 3 CAPL par l'intermédiaire des ses élus ou de ses experts (convoqués par la CGT ou par l'Union suivant les cas).

La CGT a déploré dans ses propos liminaires, l'absence de mise en réserve de +0,06 pour faire fonctionner ces CAPL (uniquement pour la filière fiscale : en attente d'une harmonisation en 2013, les majorations de +0,06 sont encore de la compétence de la CAPN pour la filière gestion publique). Elle a condamné également la tentation (marginale heureusement) chez certains chefs de service de clouer au pilori des agents au simple motif qu'ils ont eu l'outrecuidance de faire appel de leur notation.

Cette situation est inadmissible : contester sa notation est un droit fondamental pour tout agent.

12 collègues toutes catégories confondues ont déposé un recours de notation (9 dans la filière fiscale et 3 dans la filière gestion publique). La CGT a défendu 7 d'entre eux et a obtenu 3 majorations de +0,02 et des modifications d'appréciations pour 6 dossiers. Certains dossiers ne pouvaient pas trouver de solution dans le cadre de ces CAPL, faute de réserve dans les grades concernés.

Suppressions, what else !

Le figaro a annoncé dans un précédent numéro le desiderata du gouvernement actuel : baisser le nombre de fonctionnaire de 2,5% par an. Dans la Montagne du 22 juin le ministre du Travail, au lendemain de la fête de la musique, nous promet une mélodie différente mais sur un air déjà joué par les dirigeants précédents. Cela va encore sentir le SAPIN ! D'après les premières annonces l'éducation, la justice et l'intérieur ne seraient pas concernés mais qu'en sera-t-il pour notre administration.

A la fin du mois de juin la chorale gouvernementale devrait nous livrer sa partition définitive. Nous connaissons tous la chanson comme la musique d'ailleurs, seule incertitude, combien serons nous à faire notre dernier tour de piste !

Sous les pavés.... la plage ?

Même si nous finissons par douter de son arrivée, c'est officiel, l'été est là. Chacun profitera de cette période pour prendre un repos bien mérité et pour reprendre des forces. L'équipe de rédaction des « mille sources de la colère » ne dérogera pas à l'exercice et elle vous donne donc rendez-vous en septembre pour une rentrée que nous souhaitons combative et revendicative.

Bonnes vacances à tous !

Valeur du point d'indice : le compte n'y est pas !

Entre 2000 et 2012, le décrochage entre l'augmentation de la valeur du point et l'inflation a été constant. Les pertes de pouvoir d'achat s'accumulent. Sur cette période, l'inflation moyenne a été de 2,1 % par an et le point d'indice a évolué de +0,81 % par an. Plutôt qu'un long discours, nous vous proposons un tableau pour illustrer ce propos :

Pertes cumulées entre 2000 et 2012 pour un agent C en fin de carrière (indice majoré 416)

	Augmentation du point d'indice	Évolution de l'inflation	Nb de mois cumulés de pertes	Pertes cumulées en euros
De janvier 2000 à mai 2002 (Jospin)	+2,3 %	+4,5 %	0,4	632 €
De mai 2002 à mai 2007 (Chirac 2)	+4,5 %	+9,1 %	2,8	4 969 €
De mai 2007 à mars 2012 (Sarkozy)	+2,3 %	+9,8 %	5,7	11 478 €
Total de janvier 2000 à mars 2012	+9,1 %	+23,4 %	8,9	17 079 €